

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu le courrier de Madame la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 7 août 2020,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Patrick BARKATE, est nommé en qualité de second référent radicalisation à compter du 15 octobre 2020.

Article 2 :

Cette mission est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 octobre 2020,




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université